



## **AVIS DE PUBLICATION**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Oise certifie que :

La décision du président n° en date du 10/08/2026 créant les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise est publiée et est mise à disposition du public pour consultation dès ce jour :

Dans les locaux du Centre de Gestion de l'Oise à Beauvais – 2 rue Jean Monnet – PAE du TILLOY

Cette décision a été télétransmise en préfecture et est exécutoire à compter du 10/08/2026, date de publication

Ces documents peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour, le 10/08/2026, dans les locaux indiqués ci-dessus**

Fait à Beauvais,  
Le 10/08/2026  
**Le Président,**

**Alain VASSELLE**